

**Standard Form concerning Requests
for Return or Restitution**

**Formulaire type pour les demandes
de retour ou de restitution**

January 1986
Janvier 1986

Intergovernmental Committee for Promoting the Return
of Cultural Property to its Countries of Origin
or its Restitution in Case of Illicit Appropriation

Comité intergouvernemental pour la promotion du retour
de biens culturels à leur pays d'origine
ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale

NOTES ON
COMPLETING THE FORM

General

1. The present form has been established by the Intergovernmental Committee as a mechanism to enable it to promote bilateral negotiations concerning the return or restitution of cultural property. The form is to be used therefore only in cases where negotiations already initiated have made unsatisfactory progress. It is intended to be a comprehensive yet flexible framework, which allows Member States to provide information as completely as possible.

INDICATIONS POUR
REEMPLIR LE FORMULAIRE

Généralités

**A DOCUMENTARY DATA ON THE OBJECT
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OBJET**

A.1 Description of the object

Information should be provided if possible with respect to :

- a) Type of object

Requesting country/Pays demandeur

Holding country/Pays détenteur

L'objet a été vu pour la dernière fois il y a un mois, le 12 juillet 1985. Il est possible qu'il ne soit plus au musée (voir photographie ci-jointe ; l'objet se trouve à droite et dans la partie inférieure de la vitrine).

A.4 Date of acquisition

Novembre 1941 - Numéro d'acquisition 1941.121.1

*Conformément à la pratique en usage au Musée national,
il est inscrit en chiffres de petite taille peints en rouge
sous le pied du vase.*

A.4 Date d'acquisition

A.7 Conservation requirements for the object

Information should be provided as to the environmental conditions required, possible conservation treatment indicated, etc.

Requesting country/Pays demandeur

Cet objet ne doit pas être manipulé sans gants ; le ternissement s'est traduit par une dégradation du décor du vase ; celui-ci doit être conservé dans une atmosphère exempte de vapeurs qui accroîtraient le ternissement ; l'humidité relative doit être faible.

A.8 References and documentation

Bibliographic or other references concerning the object should be provided. Other documentation such as labels, catalogue cards, information about the archaeological site from which the object originated, etc. should also be included wherever possible. Such material may be attached to the present form.

Requesting country/Pays demandeur

Rapports de fouilles :

Auteur, Annals of Archaeology

A.7 Conditions requises pour la conservation de l'objet

Des informations seront fournies en ce qui concerne l'environnement dont a besoin l'objet, le traitement éventuellement nécessaire pour assurer sa conservation, etc.

Holding country/Pays détenteur

A.8 Références et documentation

Les références bibliographiques ou autres concernant l'objet devront être fournies. Tous les autres éléments de documentation tels qu'étiquettes, fiches de catalogue, renseignements sur le site archéologique dont provient l'objet, etc., devront aussi être produits chaque fois que cela sera possible. Ces documents pourront être joints au présent formulaire.

Holding country/Pays détenteur

A.9 Circumstances in which the object left country of origin

Information should be provided if possible with respect to the means by which the object left its country of origin, e.g. trade, illicit appropriation, colonial or foreign occupation, exchange, gift, loan for repair and/or reproduction, temporary export licence for scientific purposes including conservation or exhibition.

A.9 Circonstances dans lesquelles

A.10 Mode of acquisition by institution in holding country

The mode of acquisition should be specified, e.g. purchase, gift, exchange, loan, archaeological excavation, temporary import for scientific purposes, illicit acquisition, colonial or foreign occupation, etc.

A.10 Mode d'acquisition par l'institution du pays détenteur

Il conviendra de spécifier le mode d'acquisition de l'objet, par exemple : achat, don, échange, prêt, fouille archéologique, importation temporaire à des fins scientifiques, acquisition illicite, occupation coloniale ou étrangère, etc.

Requesting country/Pays demandeur

A.12 Details of similar objects known to exist in country of origin or elsewhere
Information may be provided concerning objects of the same

B REFERENCES TO LEGISLATION AND REGULATION TO PREVENT
ILLICIT TRAFFIC IN CULTURAL PROPERTY

REFERENCES CONCERNANT LES DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES
VISANT A EMPECHER LE TRAFIC ILLICITE DE BIENS CULTURELS

Full references to the relevant articles of national legislation or regulation concerning illicit traffic should be provided, both with respect to export of cultural property and its import from other countries. The texts of such legislation or regulation may be attached to the present form if necessary.

Des références complètes aux dispositions pertinentes de la législation ou de la réglementation nationale concernant le trafic illicite devront être fournies, tant en ce qui concerne l'exportation de biens culturels que leur importation d'autres pays. Les textes législatifs.

C.4 Place of display in requesting country

Information should be provided as to whether the object will be displayed in a State museum or other institution ; in a private museum or institution ; in a place of worship, etc.

Requesting country/Pays demandeur

Le vase devrait être placé là où il était exposé auparavant, mais dans un environnement à la fois sûr et contrôlé, pour éviter tout nouveau vol et ralentir la détérioration de l'objet.

C.4 Lieu d'exposition dans le pays demandeur

Il conviendra d'indiquer si l'objet sera exposé dans un musée ou une autre institution d'Etat, dans un musée ou une autre institution privée, dans un lieu de culte, etc.

C.5 Facilities available

Information should be provided concerning the curatorial, managerial and conservation facilities available to the museum or other institution which will receive the object.

Requesting country/Pays demandeur

Le Musée national d'archéologie dispose de 12 conservateurs et d'un petit atelier de conservation. Les objets du type de ce vase sont traités par des experts au laboratoire de l'Université, qui possède du matériel perfectionné.

C.5 Moyens disponibles

Des informations devront être fournies sur les moyens de conservation, de gestion et d'administration dont dispose le musée ou l'institution qui recevra l'objet.

C.6 Response by holding country

Holding country/Pays détenteur

C.6 Réponse du pays détenteur

C.7 Institutions or persons responsible for negotiations

Requesting country/Pays demandeur

*Ministère de la culture
Musée national d'archéologie*

M. X, qui a découvert le vase, a offert son aide en cas de besoin.

C.7 Institutions ou personnes chargées des négociations

Holding country/Pays détenteur

D OTHER OBSERVATIONS/AUTRES OBSERVATIONS

